

Jambes, le 3 décembre 2015

**Secrétariat de la Direction des Eaux de surface
Avenue Prince de Liège, 15
5100 JAMBES**

A l'attention de Monsieur François PAULUS.

Vos réf. : D0903/2015/DESU/FP/ENQ-1/12-05-2015/Sorties 2015 : 13510

D0903-2015/DESU/FP/cj/13-08-2015/Sorties 2015 : 21933

Nos réf. : AwAC/SC/JH/CH/021215

Objet : Remise d'avis sur les projets de plans de gestion par district hydrographiques (PGDH) et de plans de gestions des risques d'inondations (PGRI) et des rapports sur les incidences environnementales s'y rapportant.

Monsieur le Directeur général,

L'AwAC vous remercie pour l'opportunité de pouvoir rendre son avis sur les projets de plans de gestion par district hydrographique (PGDH) et salue l'initiative d'avoir groupé cette enquête publique avec celle des projets de plans de gestion du risque inondation (PGRI). Outre l'économie d'échelle, ceci permet d'avoir une vue générale et complète sur la gestion de l'eau, en tant que ressource (PGDH) mais aussi en tant que source de risque (PGRI). Vous trouverez ci-dessous l'avis concernant les PGDH.

L'AwAC émet un avis favorable à ces projets de PGDH et félicite les auteurs pour le travail réalisé.

En premier lieu, il convient de faire remarquer que les documents fournis sont de grande qualité, clairs et complets. Nonobstant la quantité d'information, celle-ci est bien structurée et la brochure de synthèse est par ailleurs très bien conçue.

La description des pressions sur les états actuels des masses d'eau permet de se rendre compte de la situation actuelle. Cependant, il aurait peut-être été intéressant aussi d'avoir des cartes supplémentaires concernant les efforts à fournir (page 43 du document général). En effet, les efforts à fournir par force motrice sont cartographiés pour les matières azotées seulement. On peut aisément s'attendre à ce que cette pollution provienne de l'agriculture et des rejets urbains. Par contre, on peut se demander si les cartes seraient les mêmes pour les matières phosphorées et les matières organiques et/ou oxydables.

Pour rester au niveau des cartes, il y a peut-être une amélioration à faire au niveau de celles des pages 103 et suivantes car le code couleur n'est pas parfait. En effet, on ne voit pas de différence entre le très bon et le bon état écologique. Par ailleurs, la légende de la carte 6

(page 109) renvoie une couleur rouge (au lieu d'orange si l'on comprend bien) et la ligne rouge par contre n'est pas explicitée.

Enfin pour terminer avec l'état des lieux actualisé, on pourrait regretter l'absence d'un chapitre dédié à un regard tourné vers l'avenir, avec l'identification de problèmes et risques potentiels nouveaux qui pourraient impacter la qualité des eaux. On retrouve effectivement dans les documents des objectifs clairs d'amélioration de la qualité mais il serait intéressant de joindre une brève explication des principaux enjeux futurs. Il pourrait s'agir des impacts des changements climatiques sur la qualité des eaux (l'AwAC peut fournir des références en la matière) mais aussi de l'évolution et des développements futurs de la société. Par exemple, au niveau de la section traitant de la navigation marchande, on peut s'attendre à ce que celle-ci se développe davantage à l'avenir, quelles pourraient être dès lors les conséquences sur la gestion des masses d'eau ? Faudrait-il prendre des mesures additionnelles pour assurer le bon état écologique ? Autre aspect, la croissance démographique pourrait-elle impacter de manière significative l'utilisation de la ressource et l'état des masses d'eau ?

Le programme de mesures quant à lui est bien développé et l'élaboration bien explicitée. Les descriptions et les coûts des mesures ainsi que les opérateurs sont bien détaillés et le programme semble couvrir toutes les thématiques.

Il y a cependant très peu d'informations sur l'évaluation future de ces plans. On peut s'attendre naturellement à une évaluation des résultats en 2021 à la fin du cycle mais comment se fera-t-elle ? Est-ce qu'une évaluation à mi-parcours est prévue également ?

Enfin, pour terminer, l'on remarque que les liens avec d'autres plans et programmes wallons sont bien établis (plus particulièrement, en ce qui nous concerne, le plan Air-Climat-Energie) et que par conséquent, les collaborations présentes et futures sont assurées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Stéphane COOLS
Président a.i.